

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2026

Le Conseil Municipal de la Commune du Chalard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme HUCHET Annick, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 02/02/2026

Présents : Mme Annick Huchet, Maire – M. Frédéric Eymery, 2e adjoint – M. Guillaume Bonnaud – M. Jean-Louis Beylier – M. Jean-Jacques Jarry – Mme Marjorie Koerts

Absents excusés : Mme Laurette Gueidan (procuration à Annick HUCHET) – M. Alexandre Gyurits (procuration à M. Frédéric Eymery) – Mme Fabiola Dupuy (procuration à M. Jean-Jacques Jarry) Mme Rosine Gautier-Peixinho.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Jean-Jacques Jarry

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du conseil du 07/11/2025 : approuvé à l'unanimité

Délibération : Autorisation donnée au Maire pour le recrutement des contractuels de remplacement

Afin de prévoir le remplacement de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles (congés, maladie...) le conseil municipal autorise Madame le Maire à recruter des agents contractuels momentanément indisponibles. Le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Adopté à l'unanimité.

Délibération : Modification du tableau des effectifs

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'arrivée à échéance du deuxième contrat à durée déterminée, d'une durée de trois ans, conclu avec la gérante de l'agence postale communale, portant ainsi la durée totale d'engagement à six ans. À l'issue de cette période, l'employeur peut procéder soit à la titularisation de l'agent, soit à la conclusion d'un contrat à durée indéterminée. L'agence postale communale ne constituant pas un service dont la pérennité est garantie, Madame le Maire propose la transformation du contrat en CDI. Le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs en ce sens.

Adopté à l'unanimité.

Délibération : participation à la protection Sociale des Agents de la Commune pour l'année 2026 - Volet Prévoyance

Dans le domaine de la prévoyance, la collectivité a mis en place en 2025 la participation au financement des garanties de protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation. Le montant mensuel fixé par délibération en date du 16/12/2024 était de 50% de la cotisation brute mensuelle par agent et par mois. Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, donne son accord pour le maintien de cette participation pour l'année 2026.

Adopté à l'unanimité.

Volet Santé :

À compter du 01/01/2026 la collectivité maintient la participation financière à la protection sociale complémentaire de ses agents au titre du risque « santé », conformément à la procédure dite de « labellisation ». Sont éligibles : les agents titulaires et stagiaires ainsi que les agents contractuels, sous réserve de produire une attestation justifiant la souscription à un contrat ou règlement labellisé. Le montant de la participation financière de la collectivité est fixé à 30 € par mois et par agent.

Adopté à l'unanimité.

Délibération : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de St-Yrieix

Lors de la séance du 16 décembre 2025, le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de St-Yrieix. Cette modification permet désormais la prise en charge des prix d'entrée au centre aqua-récréatif des élèves des écoles privées sous contrat d'association avec l'État, dans les mêmes conditions que la prise en charge pour les élèves des écoles publiques, pour les séances de natation scolaire ainsi que les frais de transport relatifs à cette activité.

Adopté à l'unanimité.

Présentation des résultats 2025 du budget principal et des budgets annexes.

Commune du Chalard - PRINCIPAL LE CHALARD

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE						
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	424 643,62	436 156,32	72 836,27	A1	84 348,97	
Investissement	95 116,57	91 742,84	(2) 2 344,60	A2	-1 029,13	
Dont 1068		0,00				
Fonctionnement	329 527,05	344 413,48	(3) 70 491,67	A3	85 378,10	

RESTES A REALISER (4)						
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	68 950,00	III + IV	36 908,00	B1	-32 042,00
Investissement	I	68 950,00	III	36 908,00	B2	-32 042,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	52 306,97
Investissement	A2 + B2	-33 071,13
Fonctionnement	A3 + B3	85 378,10

Commune du Chalard - Service de l'Eau - EAU

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	67 368,56	68 023,85	655,29
	Section d'investissement	16 475,69	18 464,00	1 988,31
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)		20 836,83	20 836,83
	Report en section d'investissement (001)		74 625,12	74 625,12
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		83 844,25	181 949,80	98 105,55
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation			
	Section d'investissement			
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1			
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	67 368,56	88 860,68	21 492,12
	Section d'investissement	16 475,69	93 089,12	76 613,43
	TOTAL CUMULE	83 844,25	181 949,80	98 105,55

Commune du Chalard - Service Assainissement -
ASSAINISSEMENT

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	12 041,62	12 103,21	61,59
	Section d'investissement	5 145,00	7 981,00	2 836,00
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)		5 101,95	5 101,95
	Report en section d'investissement (001)		23 286,83	23 286,83
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		17 186,62	48 472,99	31 286,37
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation			
	Section d'investissement			
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1			
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	12 041,62	17 205,16	5 163,54
	Section d'investissement	5 145,00	31 267,83	26 122,83
	TOTAL CUMULE	17 186,62	48 472,99	31 286,37

Travaux en cours :

- **Modernisation en LED du réseau d'éclairage public du bourg** : fin des travaux prévu pour la semaine 13 avec la pose du dernier candélabre en face de l'aire d'accueil multi-services. , la facture arrivera courant avril. La demande de versement de la subvention du département se fera à réception de la facture. La subvention du SEHV sera également versée après paiement de la facture.

18h50 : arrivée de M. Alexandre GYURITS

Projets 2026 :

2026 sera une année de transition, mais cependant seront étudiés et entrepris :

- Réhabilitation d'un lieu de vie sociale, pour pérenniser la dynamique créée par le Café Estival – début du programme – études et demandes de subventions
- Continuité du programme de voirie et aménagements de sécurité, demandes de subventions
- Régie communale de l'Eau : digitalisation et sectorisation du réseau d'Eau – Mise en sécurité du Château d'Eau (remplacement de la haie par une clôture avec portail verrouillé) – demandes de subventions
- Assainissement : résoudre le dysfonctionnement de la station

Questions diverses

- **Repas des anciens** : le repas des anciens se tiendra le dimanche 8 février 2026. Le repas est confectionné par le chef René Maury et l'animation musicale-karaoké sera proposé par Jacques Ageneau. Une soixantaine de participant sont prévus.
- **Régularisation cadastrale à Bourneix**
Concernant les deux parcelles appartenant à des propriétaires privés, constituant matériellement l'assise de la voirie communale desservant le hameau de Bourneix, nous avons bien reçu les courriers de confirmation d'accord de cession des différents partis concernés. Un devis de bornage a été établi par le cabinet de géomètres BV Mesures. Ce devis ayant été validé, un rendez-vous sera pris sur place pour le bornage début avril.
- **Devis arbres (La Filature)** : Nous sommes dans l'attente d'autres devis (un seul pour l'instant - Entreprise Dupuy) ainsi que pour une nacelle de type « crabe ». La parole est donnée à Mme François. Une décision sera prise après réception des devis et élaboration du budget.

Séance levée à 19h25.

Compte-rendu fait le 04/03/2026

Secrétaire de séance

M. Jean-Jacques Jarry

Le Maire

Annick HUCHET

